



Double récidive alcoolémie + conduite sans permis

Par **Degree**, le **28/01/2014** à **19:30**

Bonjour,

Voilà je me suis fait arrêter une première fois, un simple contrôle j'ai eu 5 mois de suspension de permis, a peine plus d'un an plus tard je me refait toper, le jugement devait être en novembre 2013 il a été reporté au mois de juin car je n'avais pas d'avocat. Et le 21 janvier de cette année je me fait arrêter encore une fois alcoolémie et conduite sans permis le coup d'une suspension. Les contrôles se sont bien passés j'ai été correct. Les taux ne dépassaient pas les 0.73 dans l'air.

Bref si vous pouviez me dire ce que je risque car je suis convoqué le 13 février je ne sais pas si je dois prendre un avocat ou non...

Merci d'avance

Par **Moose**, le **28/01/2014** à **21:53**

Étant donné que vous risquez la prison ferme, le recours à un avocat pourrait être utile. A vous de voir.

Par **maitreantoineregley**, le **29/01/2014** à **14:33**

Chef monsieur. Pratiquant ce contentieux partout en France je peux vous dire qu'elles sont les sanctions prononcées en général dans votre cas. Vous êtes en récidive si je comprends bien. Qui dit récidive dit annulation de votre permis automatique avec interdiction de le repasser pendant 6 mois. S'ajoutent généralement une peine de prison avec sursis mise à l'épreuve ou ferme... La seule solution... Je dis bien la seule pour conserver votre permis est de faire valoir des vices de forme. Dans cette matière il en existe pas mal. Vous n'avez rien à perdre à les faire valoir. Tout à gagner. En revanche très peu d'avocats connaissent les vices de forme en la matière.